

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 293

présenté par

Mme Chapelier, Mme Gaillot, Mme Valérie Petit, M. Christophe, Mme Gayte, M. Bournazel,
M. Chiche, Mme Wonner, M. Simian, Mme Bagarry, Mme Lazaar, Mme De Temmerman,
M. Viry, Mme Sylla et Mme Calvez

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« données »

insérer les mots :

« incluant le total des sommes perçues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En plus de la forte inégalité parmi les bénéficiaires des actions de la BPI en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises, il semblerait qu'un écart colossal soit aussi présent, proportionnellement, dans le total des sommes perçues.

Cet amendement souhaite que ces données soient précisées pour qu'il ne soit pas fait l'impasse de ces éléments chiffrés déterminants pour évaluer l'inégalité entre les femmes et les hommes dans leurs financements et dans leur accompagnement.